



Ville de  
**Maule**

Liberté  
Egalité  
Fraternité

DECISION DU MAIRE n° 36 /2022

Le Maire de Maule

Vu les articles L. 2122-22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-06-51 du 8 juin 2020 , portant délégation du Conseil Municipal au Maire, pour la durée de son mandat, afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés par une procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines du 15 mars 2019 adoptant l'opération de travaux de construction de la maison médicale de Maule et approuvant les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage départementale à la commune de Maule,

Vu la délibération n°2019-02-12 approuvant le projet de convention de maitrise d'ouvrage,

Vu la convention de maitrise d'ouvrage déléguée signée le 23 avril 2019,

Vu la décision du maire n°33/2020 autorisant la signature du marché de travaux pour les différents lots,

Considérant que des modifications ont été apportées par le maitre d'ouvrage,

Considérant les crédits inscrits au budget en cours de la commune de Maule,

Considérant le devis de la société JPV, titulaire du marché du lot 7 « Menuiseries intérieures - Mobilier»,

**DECIDE**

**Article 1** : De signer avec la société JPV sise 590 rue Jacques Monond – BP 1720 – 27017 EVREUX, l'avenant n°1 au marché concernant la construction d'une maison médicale, laboratoire d'analyses médicales et d'une antenne sociale départementale pour le lot n°7 « Menuiseries intérieures - Mobilier» pour une moins-value de de 987,13€ H.TVA.

**Article 2** : Ampliation de cette décision est faite à Monsieur le Sous-Laye et à Monsieur le Trésorier des Mureaux.

Fait à Maule, le 13/7/2022



Envoyé en préfecture le 19/07/2022  
Reçu en préfecture le 19/07/2022  
Affiché le  
ID : 078-217803808-20220719-DM36\_2022-CC

**Laurent RICHARD**

*Maire*

*Vice-Président du Conseil départemental  
1<sup>er</sup> Vice-Président de la C.C. Gally Mauldre*